

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à 19 heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes de Hanau – La Petite Pierre, dûment convoqués le quatre avril, se sont réunis en session ordinaire au Forum Adrien Zeller à la Maison de l'Intercommunalité à Bouxwiller sous la présidence de M. Patrick MICHEL

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 39 + 16 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : Mme A. LEIPP

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : MM. T. SPACH, J.-M. ERTZ - Suppléant -, P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, D. ETTER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. C. WINDSTEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, M. J.M. HOERTH, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, C. FAUTH, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.-L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.-C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes L. JOST-LIENHARD, D. HAMM - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. CHABERT - Pouvoir à M. P. GANGLOFF, Mme L. MEHL - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. M. MEYER - Pouvoir à M. S. FATH -, F. ENSMINGER - Pouvoir à M. P. MICHEL, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, M. G. REUTENAUER, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, G. HALTER - Pouvoir à M. A. DANNER -, Y. KLEIN, H. STEGNER - Pouvoir à M. T. SCHINI -, D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. E. WAGNER -, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. A. SPAEDIG -, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.-C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. J.-M. REICHHART -

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Mme Anastasie LEIPP est désignée comme secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président, Patrick MICHEL ouvre la séance.

II. Procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 mars 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 7 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

III. Ordre du jour de la séance du Conseil Communautaire du 11 avril 2024

- I. Désignation d'un secrétaire de séance**
- II. Approbation du Procès-verbal de la séance du 7 mars 2024**
- III. Délibérations**

Délibération n°1 : Adoption des Comptes de Gestion 2023

Délibération n°2 : Adoption des Comptes Administratifs 2023

Délibération n°3 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023

Délibération n°4 : Produit 2024 de la Taxe GEMAPI

Délibération n°5 : Adoption des Budgets Primitifs 2024

Délibération n°6 : Adoption des taux de fiscalité 2024

Délibération n°7 : Signature d'un bail dérogatoire avec la SAS TRACES VOSGES DU NORD pour la location d'un local de la Maison des sports et loisirs de nature à La Petite Pierre

Délibération n°8 : Vente d'un terrain dans le Parc Intercommunal d'Activité d'Ingwiller

Délibération n°9 : Signature avec la Société SUPERMARCHES MATCH d'une convention de mutualisation de deux parkings de stationnement pour véhicules légers

Délibération n°10 : Désignation du remplaçant de M. Patrick MICHEL pour siéger à la réunion du 15 avril 2024 de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

IV. Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation du Conseil

V. Divers

IV. Délibérations

Délibération n°1 : Adoption des Comptes de Gestion 2023

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu les Comptes de Gestion 2023 de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre présentés par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarre-Union, Monsieur François MATHIS,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

* d'APPROUVER, sans observation ni réserve, les comptes de gestion 2023 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre suivants :

Budget Principal

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	41 458,33		-1 570 262,27	-1 528 803,94
Fonctionnement	10 679 283,89		1 427 017,62	12 106 301,51
Total	10 720 742,22		- 143 244,65	10 577 497,57

Budget annexe du service des ordures ménagères

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	20 998,13		150 000,00	170 998,13
Fonctionnement	343 226,06		-35 970,60	307 255,46
Total	364 224,19		114 029,40	478 253,59

Budget annexe PIA de Bouxwiller

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-296 532,70			-296 532,70
Fonctionnement	-421 216,76		34 790,00	-386 426,76
Total	-717 749,46		34 790,00	-682 959,46

Budget annexe PIA d'Ingwiller

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-355 797,09		-577 230,22	-933 027,31
Fonctionnement	-158 112,93			-158 112,93
Total	-513 910,02		-577 230,22	-1 091 140,24

Budget annexe PIA d'Imbsheim

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement			-78 702,00	-78 702,00
Fonctionnement	- 78 702,00		78 702,00	
Total	-78 702,00			-78 702,00

Budget annexe Voirie

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	777 272,52		-2 664 616,45	-1 887 343,93
Fonctionnement	-683 421,93		-721 971,61	-1 405 393,54
Total	93 850,59		-3 386 588,06	- 3 292 737,47

Budget annexe Institut pour Handicapés

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-125 922,64		-681 514,36	-807 437,00
Fonctionnement	566 155,12	125 922,64	118 367,92	558 600,40
Total	440 232,48	125 922,64	-563 146,44	-248 836,60

Budget annexe Office de Tourisme

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	12 541,22		-23 169,28	-10 628,06
Fonctionnement	163 258,65		14 055,02	177 313,67
Total	175 799,87		- 9 114,26	166 685,61

Budget annexe Château de Lichtenberg

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-549 330,89		-333 007,52	-882 338,41
Fonctionnement	79 880,76	79 880,76	-357 090,70	-357 090,70
Total	-469 450,13	79 880,76	- 690 698,22	-1 239 429,11

Budget annexe Boutique du Château

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement				
Fonctionnement	43 079,05		718,97	43 798,02
Total	43 079,05		718,97	43 798,02

Soit en présentation agrégée

	Résultat à la clôture de l'exercice 2022	Résultat affecté à l'investissement en 2023	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture 2023
Investissement	-475 313,12		-5 778 502,10	-6 253 815,22
Fonctionnement	10 533 429,91	205 803,40	558 618,62	10 886 245,13
Total	10 058 116,79	205 803,40	-5 219 883,48	4 632 429,91

Délibération n°2 : Adoption des Comptes Administratifs 2023

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu que les résultats de clôture des Comptes Administratifs 2023 de la Communauté de Communes soumis au Conseil, sont parfaitement identiques à ceux des Comptes de Gestion 2023 présentés par le Responsable du Service de Gestion Comptable de Sarre-Union, Monsieur François MATHIS,

Le Conseil, après en avoir délibéré et après que M. P. MICHEL ait quitté la salle pour le vote, décide à l'unanimité d'APPROUVER, les comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre suivants :

		Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	Dépenses	11 256 823,27	6 043 368,78	17 300 192,05
	Recettes	23 363 124,78	4 514 564,84	27 877 689,62
		12 106 301,51	-1 528 803,94	10 577 497,57

Budgets annexes				
Service des O.M.	Dépenses	2 063 436,48		2 063 436,48
	Recettes	2 370 691,94	170 998,13	2 541 690,07
		307 255,46	170 998,13	478 253,59
PIA Bouxwiller	Dépenses	423 796,76	296 532,70	720 329,46
	Recettes	37 370,00		37 370,00
		-386 426,76	-296 532,70	-682 959,46
PIA Ingwiller	Dépenses	1 196 496,24	1 381 290,90	2 577 787,14
	Recettes	1 038 383,31	448 263,59	1 486 646,90
		-158 112,93	-933 027,31	-1 091 140,24
PIA Imbsheim	Dépenses	78 702,00	78 702,00	157 404,00
	Recettes	78 702,00	0,00	78 702,00
		0,00	- 78 702,00	-78 702,00
Voirie	Dépenses	1 449 777,67	5 160 627,59	6 610 405,26
	Recettes	44 384,13	3 273 283,66	3 317 667,79
		-1 405 393,54	- 1 887 343,93	- 3 292 737,47
Institut pour Handicapés	Dépenses	66 632,08	936 383,19	1 003 015,27
	Recettes	625 232,48	128 946,19	754 178,67
		558 600,40	-807 437,00	- 248 836,60
Office de Tourisme	Dépenses	470 947,63	36 170,50	507 118,13
	Recettes	648 261,30	25 542,44	673 803,74
		177 313,67	- 10 628,06	166 685,61
Château de Lichtenberg	Dépenses	569 565,60	1 043 981,25	1 613 546,85
	Recettes	212 474,90	161 642,84	374 117,74
		- 357 090,70	- 882 338,41	-1 239 429,11
Boutique du Château	Dépenses	103 329,44	0,00	103 329,44
	Recettes	147 127,46	0,00	147 127,46
		43 798,02	0,00	43 798,02

Soit en présentation agrégée :

		Fonctionnement	Investissement	Total
TOTAL	Dépenses	17 679 507,17	14 977 056,91	32 656 564,08
	Recettes	28 565 752,30	8 723 241,69	37 288 993,99
		10 886 245,13	-6 253 815,22	4 632 429,91

Délibération n°3 : Affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2023

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu que les Comptes Administratifs 2023 adoptés ce jour présentent

- pour le Budget Principal, un excédent de fonctionnement de 12 106 301,51 € et un déficit d'investissement de 1 528 803,94 €
- pour le Budget annexe Institut pour Handicapés, un excédent de fonctionnement de 558 600,40 € et un déficit d'investissement de 807 437,00 €
- pour le Budget annexe Office de Tourisme, un excédent de fonctionnement de 177 313,67 € et un déficit d'investissement de 10 628,06 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'AFFECTER les résultats d'exploitation comme suit :

- Budget Principal :

POUR MEMOIRE Exercice précédent	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	10 679 283,89 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 : EXCEDENT	12 106 301,51 €
DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/23	
Affectation obligatoire	
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	1 528 803,94 €
Solde disponible affecté comme suit	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	10 577 497,57 €

- Budget annexe Institut pour Handicapés :

POUR MEMOIRE Exercice précédent	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	440 232,48 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 : EXCEDENT	558 600,40 €
DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/23	
Affectation obligatoire	
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	558 600,40 €
Solde disponible affecté comme suit	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	

- Budget annexe Office de Tourisme :

POUR MEMOIRE Exercice précédent	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	163 258,65 €
Virement à la section d'investissement	
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 : EXCEDENT	177 313,67 €
DEFICIT	
EXCEDENT AU 31/12/23	
Affectation obligatoire	
à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	10 628,06 €
Solde disponible affecté comme suit	
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	166 685,61 €

Délibération n°4 : Produit 2024 de la Taxe GEMAPI

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu l'article 1530 bis du Code Général des Impôts,

Vu le projet prévisionnel de dépenses 2024 pour l'exercice de la compétence GEMAPI,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 mené le 7 mars 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* d'ARRETER le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 110 000 € pour l'année 2024 ;

* de CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Délibération n°5 : Adoption des Budgets Primitifs 2024

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu les projets de Budgets Primitifs proposés par le Président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 50 voix Pour et 7 Abstentions (M. D. BURRUS + Pouvoir, Mme A. LEIPP, MM. A. SPAEDIG + Pouvoir, Y. RUDIO, C. EICHWALD) d'ADOPTER les Budgets Primitifs 2024 tels que présentés ci-dessous :

		Fonctionnement	Investissement	Total
Budget principal	Dépenses	23 500 000,00	16 000 000,00	39 500 000,00
	Recettes	23 500 000,00	16 000 000,00	39 500 000,00
		0,00	0,00	0,00
Budgets annexes				
Service des O.M.	Dépenses	2 360 000,00	171 000,00	2 531 000,00
	Recettes	2 360 000,00	171 000,00	2 531 000,00
		0,00	0,00	0,00
PIA Bouxwiller	Dépenses	1 174 000,00	756 000,00	1 930 000,00
	Recettes	1 174 000,00	756 000,00	1 930 000,00
		0,00	0,00	0,00
PIA Ingwiller	Dépenses	1 855 000,00	1 695 000,00	3 550 000,00
	Recettes	1 855 000,00	1 695 000,00	3 550 000,00
		0,00	0,00	0,00
PIA Imbsheim	Dépenses	300 000,00	400 000,00	700 000,00
	Recettes	300 000,00	400 000,00	700 000,00
		0,00	0,00	0,00
Voirie	Dépenses	4 000 000,00	11 500 000,00	15 500 000,00
	Recettes	4 000 000,00	11 500 000,00	15 500 000,00
		0,00	0,00	0,00
Institut pour Handicapés	Dépenses	10 000,00	850 000,00	860 000,00
	Recettes	10 000,00	850 000,00	860 000,00
		0,00	0,00	0,00

Office de Tourisme	Dépenses	670 000,00	32 000,00	702 000,00
	Recettes	670 000,00	32 000,00	702 000,00
		0,00	0,00	0,00
Château de Lichtenberg	Dépenses	1 500 000,00	1 820 000,00	3 320 000,00
	Recettes	1 500 000,00	1 820 000,00	3 320 000,00
		0,00	0,00	0,00
Boutique du Château	Dépenses	140 000,00	0,00	140 000,00
	Recettes	140 000,00	0,00	140 000,00
		0,00	0,00	0,00

Soit en présentation agrégée :

		Fonctionnement	Investissement	Total
TOTAL	Dépenses	35 509 000,00	33 224 000,00	68 733 000,00
	Recettes	35 509 000,00	33 224 000,00	68 733 000,00
		0,00	0,00	0,00

Délibération n°6 : Adoption des taux de fiscalité 2024

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu le produit des taxes à taux votés nécessaire à l'équilibre du budget,

Vu les propositions du Président,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 27 mars 2024,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide par 45 voix Pour, 7 Abstentions (MM. E. WAGNER + Pouvoir, P. GANGLOFF + Pouvoir, J.L. RINIE, A. SPAEDIG + Pouvoir) et 5 voix Contre (MM. F. STAATH + Pouvoir, D. ETTER + Pouvoir, P. HERRMANN)

* de FIXER les taux d'imposition des taxes directes locales suivants pour l'année 2024 :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 0,449 %
- Taxe sur le Foncier Non Bâti : 8,44 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 17,17 %
- Cotisation Foncière des Entreprises : 20,47 %

* de CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et à ceux de la Direction Régionale des Finances Publiques.

Délibération n°7 : Signature d'un bail dérogatoire avec la SAS TRACES VOSGES DU NORD pour la location d'un local de la Maison des sports et loisirs de nature à La Petite Pierre

Rapporteur : M. J.C. BERRON

Vu l'article L145-5 du Code de commerce,

Vu les propositions du Président,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de LOUER un local de la Maison des sports et loisirs de nature à La Petite Pierre à la SAS TRACES VOSGES DU NORD aux conditions fixées par le bail dérogatoire annexé à la présente délibération ;**

*** d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer ce bail ainsi que tout avenant et document se rapportant à la présente délibération.**

Délibération n°8 : Vente d'un terrain dans le Parc Intercommunal d'Activité d'Ingwiller

Rapporteur : M. A. DANNER

Vu le Permis d'Aménager n°067 222 22 R0001 délivré par le Maire d'Ingwiller le 25 mai 2022,

Vu les délibérations n°11 du Conseil communautaire du 19 mai 2022 et n°9 du Conseil communautaire du 26 janvier 2023,

Vu le formulaire de réservation signé par la SCI KONUK IMMOBILIER le 10 avril 2024 pour un terrain de 29 ares et le versement d'un dépôt de garantie de 22 910 € représentant 20 % du prix de vente HT du terrain,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement économique »,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* de VENDRE, dans le Parc Intercommunal d'Activité d'Ingwiller, à la SCI KONUK IMMOBILIER un terrain de 29 ares au prix de 3 950 € H.T. / are (4 667,35 € TVA sur marge comprise / are) soit 114 550 € H.T (135 353,15 € TVA sur marge comprise) ;

* de PRECISER qu'à ces prix de vente se rajouteront l'ensemble des frais de géomètre (procès-verbal de division parcellaire, procès-verbal d'arpentage, abornement, utilisation du Livre foncier informatique, publication au portail Géofoncier) avancés par la Communauté de Communes ;

* de CHARGER le notaire choisi par l'acquéreur du règlement des ventes.

Délibération n°9 : Signature avec la Société SUPERMARCHES MATCH d'une convention de mutualisation de deux parkings de stationnement pour véhicules légers

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu le projet d'agrandissement du Supermarché MATCH de Bouxwiller,

Vu les travaux d'extension et d'adaptation de la Maison de l'Intercommunalité et la création d'un nouveau parking de stationnement à l'Ouest du bâtiment,

Vu l'intérêt de mutualiser le parking du Supermarché MATCH et le parking Est de la Maison de l'Intercommunalité,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* d'APPROUVER la convention de mutualisation du parking du Supermarché MATCH de Bouxwiller et du parking Est de la Maison de l'Intercommunalité ;

* d'AUTORISER le Président ou son représentant à signer avec la Société SUPERMARCHES MATCH cette convention de mutualisation ainsi que tout avenant et document se rapportant à la présente délibération.

Délibération n°10 : Désignation du remplaçant de M. Patrick MICHEL pour siéger à la réunion du 15 avril 2024 de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial

Rapporteur : M. P. MICHEL

Vu les articles L751-2 et R751-2 du code du commerce,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 mars 2024 portant composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Bas-Rhin, chargée d'émettre un avis sur la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée en vue de l'extension de la surface de vente et du point permanent de retrait du supermarché MATCH situé rue d'Obermodern à Bouxwiller,

Vu la décision du Conseil communautaire, prise à l'unanimité, de ne pas voter à bulletin secret,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

* de DÉSIGNER M. H. DOEPPEN comme remplaçant de M. Patrick MICHEL pour siéger à la réunion du 15 avril 2024 de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial du Bas-Rhin, chargée d'émettre un avis sur la demande de permis de construire valant autorisation d'exploitation commerciale présentée en vue de l'extension de la surface de vente et du point permanent de retrait du supermarché MATCH situé rue d'Obermodern à Bouxwiller ;

* de CHARGER le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Compte-rendu par le Président des attributions exercées par délégation du Conseil

Signature de marchés et d'un avenant de marché

Vu la délibération n°7C du Conseil communautaire du 16 juillet 2020 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Le Président rend compte au Conseil, qui est invité à en prendre acte, de la signature de marchés et d'un avenant d'un marché détaillés en Annexe A

Avis, au nom de la Communauté de Communes, aux demandes communales de déplacements des panneaux d'agglomération

Commune de Dossenheim-sur-Zinsel

Vu la délibération n°13B du Conseil communautaire du 27 octobre 2022 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour émettre un avis, au nom de la Communauté de Communes, aux demandes communales de déplacements des panneaux d'agglomération ;

Vu la délibération n°5 du Conseil municipal de Dossenheim-sur-Zinsel du 22 juin 2023 portant sur le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 219 en venant d'Ernolsheim-lès-Saverne dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 0 + 438
- nouvelle situation : PR 0 + 500

Le Président rend compte au Conseil, qui est invité à en prendre acte, de l'avis favorable, émis par arrêté du 18 mars 2024, à la Commune de Dossenheim-sur-Zinsel pour le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 219 en venant d'Ernolsheim-lès-Saverne dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 0 + 438
- nouvelle situation : PR 0 + 500

Commune de Schoenbourg

Vu la délibération n°13B du Conseil communautaire du 27 octobre 2022 donnant délégation au Président, pendant toute la durée de son mandat, pour émettre un avis, au nom de la Communauté de Communes, aux demandes communales de déplacements des panneaux d'agglomération ;

Vu l'arrêté du Maire de Schoenbourg du 26 juin 2023 portant sur le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 122 en venant de Lohr dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 5 + 251
- nouvelle situation : PR 5 + 240

Le Président rend compte au Conseil, qui est invité à en prendre acte, de l'avis favorable, émis par arrêté du 18 mars 2024, à la Commune de Schoenbourg pour le déplacement du panneau d'agglomération sur la RD 122 en venant de Lohr dont la position est modifiée comme suit :

- ancienne situation : PR 5 + 251
- nouvelle situation : PR 5 + 240

Le Secrétaire de séance,



Le Président,

